

Compte-rendu du conseil municipal de Rosières du vendredi 21 janvier 2022 à 20h

Présents : Mme Fanny Sabatier, M. Georges Barrier, Mme Roselyne Bonhomme, M. Eric Ceyte, Mme Josette Faure, M. Denis Martel, Mme Marie-Hélène Julien, Mme Maleysson Valérie, Mme Catherine Gardès, M. Jean-Louis Gonnard, M. Guy Marec, Mme Améline Pichon, Mme Louiset Valour et M. François Vérots.

Absents représentés : M. Roland Gérenton donne pouvoir à Eric Ceyte , M. Jean-Bernard Civet donne procuration à Jean-Louis Gonnard, M. Serge Gidon donne procuration à Mme Catherine Gardès , Mme Marie-Bernadette Mathias donne procuration à Guy Marec et Mme Rouvier Sandra donne procuration à Mme Fanny Sabatier

Secrétaire de séance : Mme Maleysson Valérie

Le quorum est atteint : 14 membres présents et 5 membres représentés

1/ Foncier - Urbanisme

Convention EPF

Le Conseil Municipal autorise l'EPF (établissement public foncier) Smaf Auvergne à acquérir en son nom et à l'amiable le bâtiment situé sur la parcelle cadastrée H 106 « Place de l'église». Cette acquisition est réalisée en vue d'une démolition dans le cadre d'une revitalisation future de la place de l'Eglise (aménagement paysager) et du centre-bourg. Le montant de l'opération sera le résultat d'une évaluation de la valeur vénale de cet immeuble réalisée par l'Observatoire foncier de l'EPF Smaf Auvergne. Une convention sera ensuite signée entre la Commune et l'EPF pour les modalités de remboursement pluriannuel.

Le conseil approuve et vote à la majorité (17 membres pour et 2 contre)

2/ Demandes de subventions à la Région

Demandes de Subvention à la Région dans le cadre du Plan Bonus Relance :

Aire touristique de stationnement à « Lourchasse »

Les aménagements correspondent :

- à la réalisation de places de parking « automobiles » et « camping cars »
- à la réalisation d'espaces d'agrément au sein de cette aire
- à la mise en œuvre de plantations et d'aménagements paysagers,
- à la mise en place de mobiliers de signalétique (routière réglementaire et d'information touristique)

Demande de subvention à la Région : 94 633,94€ HT

Le conseil approuve et vote à l'unanimité

Aménagements paysagers centre bourg et sites connexes

L'Atelier Artemisia, maître d'œuvre du projet interviendra en 2022 et début 2023. Les aménagements seront réalisés par le CFPPA d'Yssingaux en collaboration avec les services techniques communaux.

Les zones concernées :

- Les 2 entrées du Bourg en venant d'Yssingeaux et de Beaulieu
- La place Jeanne d'Arc en cœur de bourg : fontaine, massifs
- L'ensemble « école publique + espace culturel associatif + salle polyvalente + ALSH/Cantine » : projet d'aménagement des espaces verts du parking
- Place de l'Eglise
- Le Champ Clos (calvaire)
- Le Patio de la Maison de la Commune
- Espaces communs du quartier La Ferrande : bâchas, points de collecte, entrée « Le Pré Moulin », zone verte lot La Ferrande 1.
- Allée « Mounier »
- Quartier de L'Olme : zone bâchas, et zone des lavoirs
- Complexe sportif de Florac

Demande de subvention à la Région : 21 000€ HT

Le Conseil approuve et vote à l'unanimité

3/ Collecte de la Redevance d'Occupation du Domaine Public

Mme le Maire propose de confier au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire la collecte, la gestion et le contrôle des RODP « télécommunications » dues sur le territoire de Rosières par les opérateurs de communications électroniques. Le Syndicat encaisse les recettes correspondantes et ventile à chacune des communes membres du service, la quote-part de RODP qui lui revient pour l'année concernée. Dans l'hypothèse où la commune membre du service n'aurait pas de travaux de sur les réseaux téléphoniques à court ou moyen terme, le « crédit RODP » pourra être utilisé pour financer des travaux d'autre nature (Eclairage Public, Enfouissement de réseau,...). Il est convenu que cette possibilité ne sera offerte qu'aux communes capitalisant au moins 5 années de « crédit RODP ».

Le Conseil approuve et vote à l'unanimité

4/ Conventions

Déneigement hiver:

Les prestataires retenus :

- L'entreprise MATHIAS / travaux agricoles, assurera la semaine jusqu'au samedi le déneigement des zones situées au Nord de la route départementale.
- Monsieur Alain SABY, entrepreneur de travaux publics, assurera la semaine, les dimanches et jours fériés le déneigement des zones au sud de la route départementale + ZAE des Tourettes

Le Conseil approuve et vote à l'unanimité

Abri- voyageurs :

Un abribus sera installé à la place de l'ancien monument aux morts et financé par La Région

Un marquage au sol de type « zébras » sera réalisé par les services techniques communaux

Le Conseil approuve et vote à l'unanimité

Adhésion aux services « assistance-progiciels » et « dématérialisation des procédures » avec le CDG43 :

Pour pouvoir bénéficier de ces missions, il convient de délibérer pour autoriser Madame le Maire à signer une nouvelle convention avec le Centre de Gestion 43. Cette nouvelle convention produira ses effets jusqu'au 31 décembre 2026

Le Conseil approuve et vote à l'unanimité

Reversement du produit de la taxe d'aménagement à la CAPEV

La ZAE des « Tourettes » de Rosières est sous la compétence de la Communauté d'agglomération du Puy en Velay (CAPEV) qui y investit pour son aménagement et son développement. Le produit de la taxe d'aménagement revient à celui qui finance l'aménagement. Afin de mener à bien cette action, il est demandé au conseil municipal d'approuver les conditions de reversement de la part communale de la Taxe d'Aménagement à la CAPEV.

Le conseil approuve et vote à l'unanimité

5/INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil des points suivants suite à la tenue des commissions municipales : Environnement et Développement Durable, Urbanisme, travaux, voirie.

Environnement

- Samedi 23 avril, une journée Environnementale sera organisée dans un secteur à définir : ouverte à tous sur le principe du ramassage de déchets
- Le samedi 30 avril devrait avoir lieu un Forum des énergies renouvelables
- Une journée de collecte des encombrants avec dépôt de conteneurs sera organisée au Printemps.

Travaux Ravins de Corboeuf : Dans le cadre du début du programme d'aménagement des Ravins, des travaux vont prochainement être entrepris afin de remblayer l'éboulement survenu sur le sentier. La Communauté d'Agglomération prend entièrement en charge ces travaux en accord avec le propriétaire du terrain en amont.

L'élagage et la coupe de certains arbres sur le parcours vont être effectués par une entreprise spécialisée suite à une étude de l'atelier Artemisia : la prise en charge de cette opération échoit à la Commune.

Urbanisme : *Le projet de refonte de l'adressage doit être reconsidéré pour partie, notamment dans les villages. Le système métrique est le système retenu pour les villages. Dans un souci pratique, la numérotation reste la même pour le Centre-Bourg.*

Ressources Humaines :

Suite à la mutation d'un agent des services techniques communaux pour les services du Département, un appel à candidatures a été réalisé et des entretiens de recrutement ont eu lieu. Un agent va être recruté. Date de prise de fonction : 4 avril 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H